

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 22 MARS 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 22 mars 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Frédéric BATAILLE ; Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ ; Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Françoise BESNARD donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Nicolas MORIN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Daniel EUSTACHE donne pouvoir à Alain EMPRIN

Patrick MARTIN donne pouvoir à Yannick AMET

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Serge REVIAL

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Cécile MULOT ; Morgan LE LANN

Sééz : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE ; Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Laurence REGNIER

2023-27

**ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET
ANNEXE MAISON FUNERAIRE**

Il est exposé au conseil communautaire qu'il y a lieu de procéder au versement d'une subvention d'équilibre de fonctionnement du budget principal au budget annexe maison funéraire au titre de l'année 2023 pour un montant de **582 euros** maximum.

Cette subvention est prévue à l'article 67441 du budget principal.

VU le rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil communautaire du 25 janvier 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 14 mars 2023 ;

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la subvention d'équilibre de **582 euros** au budget annexe maison funéraire ;
- **DIT** que la somme de **582 euros** est inscrite au budget primitif 2023.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Yannick AMET

Président

